

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 25 MAI 2004

L'An Deux Mille Quatre, le 25 Mai

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du Mardi 25 Mai 2004, en séance publique.

Présidé la séance Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président.

Secrétaire : Monsieur Max AMIEL

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Michel MALATERRE-FOURÈS, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Laure SUDRE, Christian BONZI, Louis BARRET, Michel FRANQUES, Marcel COULIOU, Michel ALBINET, Thierry GINESTET, Christian CHAMAYOU, Serge NEAU, Robert RAYNAL, William NION, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Viviane COMBES, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Robert GAUTHIER, Max AMIEL, Guy BORIES, Jean-Claude De LAPANOUSE, Jean-Louis MATHIEU, Gérard POUJADE, Michel MIENVILLE, Jean-Pierre BOUCLY.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Josette BÈS, Nicole ENGEL, Josette BOUIN, Laurence PUJOL, Élisabeth BOISARD, Jean CAYRE, André BAUP, Bruno CRUSEL, Jean-Philippe ROQUES, Henri JALBAUD-PUECH, Christiane SÉGURA, Doris HUCHEDÉ, Pierre CRESPO, Éliane CARLES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Claude RAMON, Jean-Claude RAFFANEL, Georges LACOMBE, Nicole CABASSOT, Sarah LAURENS, Patrice MANGIONE, Anne-Marie ROSÉ, Gérard SOULOMIAC.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Pierre-Yves LAMBOLEZ, Geneviève PARMENTIER (Pouvoir à Nicole ENGEL), Olivier BRAULT (Pouvoir à Josette BOUIN), Jean SICARD (Pouvoir à Josette BÈS), Pierre COSTES (Pouvoir à Laurence PUJOL), Dominique BILLET (Pouvoir à Jean CAYRE), Jean-Marie GARCIA (Pouvoir à Marcel COULIOU), Michel TRÉBOSC.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Barbara DESVALS-BARBEY, Frédéric ESQUEVIN, Valérie ROMAIN, Gisèle DEDIEU, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Bérengère MAUZY, Josian VAYRE, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Christian MALGOUYRES, Patrick TRANIER, Marcel CASSAGNES, Jacques ANDRIEU, Gérard FABRE, Pierre GUIRAUD, Francis CANOVAS, Elisabeth LARAUD.

Le quorum : 32

Votants : 38

Monsieur Louis GOMBAUD quitte la salle avant le vote de la délibération N° 3 / 55 - 2004 et ne participe pas au vote de cette dernière.

N° 3 / 46 - 2004 : **DRH - PERSONNEL - COMITE DES ŒUVRES SOCIALES - PARTICIPATION FINANCIERE - SUBVENTION**

Pilote : Direction des Ressources Humaines

Autres services concernés : Budget, Comptabilité,
COS Ville d'Albi

PUBLIE LE

27 MAI 2004

Monsieur Christian CHAMAYOU, Rapporteur

Les statuts du Comité des Œuvres Sociales de la Ville d'Albi, association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, adoptés lors de l'Assemblée Générale du 29 Novembre 2001, prévoient la possibilité d'étendre la qualité de membres du COS et des bénéficiaires des prestations d'actions sociales aux agents et leurs ayant droits "salariés ou administrés par les structures de coopération intercommunale dont la Ville d'Albi est membre" en contrepartie d'une participation financière au fonctionnement du COS.

Conformément à nos engagements et après avis de la commission des Ressources Humaines du 11 Juin 2003, nous avons décidé, par délibération en date du 24 Juin 2003 de participer au financement du Comité des Œuvres Sociales de la Ville d'Albi au bénéfice de l'ensemble des agents de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, actifs et retraités et de leur famille, et d'attribuer pour l'année 2003 une subvention globale de 34 435 Euros, égale à 1 % de la masse salariale.

Je vous propose de maintenir à compter du 1^{er} Janvier 2004 cette participation à hauteur de 1 % du montant de la masse salariale de l'année N-1 et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention fixant les conditions d'attribution de cette subvention.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de l'année en cours.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSÉ,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

DECIDE

↳ De participer au financement du COS de la Ville d'Albi au bénéfice de l'ensemble des agents employés par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

↳ De fixer le montant de cette participation à hauteur de 1 % du montant de la masse salariale.

↳ D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois ou son représentant délégué à signer la convention à passer avec le COS Ville d'Albi fixant les modalités d'attribution de cette subvention.

↳ Dit que les crédits nécessaires sont inscrits et seront induits dans les Budgets de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,
Michel MALATERRE-FOURÈS

